

BARÈME D'HONORAIRES MAXIMUMS au 1er MAI 2024

PRIX DE VENTE €	HONORAIRES TTC
0 - 59,999	Honoraires Fixes 6,000€
60,000 - 99,999	10.00 %
100,000 - 149,999	9.00 %
150,000 - 199,999	8.00 %
200,000 - 299,999	7.00 %
300,000 - 999,999	6.00 %
+ de 1 million	5.50 %

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Pour un bien < 499 999€ nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur*

Pour un bien > 500 000€ nos honoraires sont à la charge du vendeur

*Pour tout mandat exclusif, nos honoraires sont à la charge du vendeur

Ils sont calculés sur le prix de vente et ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.



BARÈME D'HONORAIRES MAXIMUMS A COMPTER DE JUIN 2024

TRANSACTIONS

Honoraires d'un maximum de 5% TTC sur transactions.

Honoraires d'un maximum de 6% TTC sur transaction de Locaux commerciaux et fonds de commerce

Honoraires d'un maximum de 8% TTC sur transaction de garages indépendants.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur et sont calculés sur le prix de vente.

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

AVIS DE VALEUR : GRATUIT

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.